

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction des infrastructures de transport

Décision du 22 décembre 2014 relative à l'approbation des modifications des schémas directeurs de signalisation des autoroutes A507 (rocade L2), A7 et A50

NOR : DEVT1430164S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche,

Vu le code de la route, notamment ses articles L.411-6 et R.411-25;

Vu le décret n° 2014-1106 du 1^{er} octobre 2014 relatif aux attributions déléguées au secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des autoroutes et des routes;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 modifié relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes, notamment son article 2;

Vu la décision ministérielle du 12 novembre 2002 relative à l'approbation du schéma directeur de signalisation des autoroutes A507, A50 et A7;

Vu la circulaire n° 92-63 du 19 octobre 1992 relative aux procédures d'approbation des dossiers de signalisation des axes du réseau routier structurant;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, notamment ses articles 80 et 81;

Vu le contrat de partenariat du 7 octobre 2013, passé entre le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et la Société de la rocade L2 de Marseille, pour le projet L2 de contournement de Marseille;

Vu la demande du 10 juin 2014 de la Société de la rocade L 2 de Marseille relative à l'approbation du schéma directeur de signalisation de direction de l'autoroute A507 (rocade L2);

Vu le compte rendu de la réunion interservice du 5 septembre 2014,

Décide:

Article 1^{er}

Sont approuvées les modifications des schémas directeurs de signalisation de direction des autoroutes A507 (rocade L2), A7 et A50 figurant à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera notifiée au préfet coordonnateur des itinéraires routiers Méditerranée et au directeur général de la Société de la rocade L2 Marseille, qui sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de son exécution.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 22 décembre 2014.

Pour le secrétaire d'État et par délégation :
Le directeur des infrastructures de transport,
C. SAINTILLAN

ANNEXE

SCHÉMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION DE L'A507

Annexe à la DM du 22 décembre 2014

sens : A7 -> A50		sens : A50 -> A7				
Filante	Sortie	Observations	A507 Repérage échangeur	Filante	Sortie	Observations
A507 TOULON AUBAGNE S ^t LOUP LA ROSE (1)	A7 MARSEILLE-CENTRE Gares maritimes	(1) Panneaux D70 : ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHÂTEAU GOMBERT suivre : LA ROSE	 A7	TOULON AUBAGNE S^t LOUP LA ROSE (1)	CENTRE VILLE LES ARNAVAUX	
TOULON AUBAGNE S^t LOUP LA ROSE	LE MERLAN MALPASSÉ		 Bretelle Quillau	FOS-MARTIGUES AIX EN P ^{CE} MARIGNANE S ^t ANTOINE (2)	LE MERLAN MALPASSÉ	
TOULON AUBAGNE S ^t LOUP LA ROSE	LE MERLAN MALPASSÉ		 St Jérôme	FOS-MARTIGUES AIX EN P ^{CE} MARIGNANE LES ARNAVAUX	LA ROSE (1)	(1) Panneaux D70 : ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHÂTEAU GOMBERT
TOULON AUBAGNE S ^t LOUP S ^t BARMABÉ	CENTRE VILLE LA ROSE (1)	(1) Panneaux D70 : ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHÂTEAU GOMBERT	 Frais Vallon	FOS-MARTIGUES AIX EN P ^{CE} MARIGNANE LES ARNAVAUX	LA ROSE (1)	(1) Panneaux D70 : ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHÂTEAU GOMBERT
((TOULON)) (AUBAGNE) ((S ^t LOUP))	S ^t BARMABÉ		 St Julien Les Caillots	FOS-MARTIGUES AIX EN P ^{CE} MARIGNANE LA ROSE	S ^t BARMABÉ	
TOULON AUBAGNE S ^t LOUP	S ^t JEAN DU DÉSERT		 Les Faténiens	FOS-MARTIGUES AIX EN P ^{CE} MARIGNANE LA ROSE	S ^t JEAN DU DÉSERT	
A50 NICE TOULON AUBAGNE LA VALENTINE	CENTRE VILLE S ^t LOUP		 Florian	TOULON AUBAGNE S^t LOUP LA ROSE	CENTRE VILLE S^t LOUP	
TOULON AUBAGNE S^t LOUP LA ROSE	LE MERLAN MALPASSÉ		 A50	A507 FOS-MARTIGUES AIX EN P ^{CE} MARIGNANE LA ROSE	MARSEILLE-CENTRE A50	

SCHÉMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION DE L'A7 MODIFIÉ PAR CRÉATION DE L'A507

Annexe à la DM du 22 décembre 2014

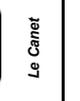
sens : LYON -> MARSEILLE		sens : MARSEILLE -> LYON		Observations
Filante	Sortie	Reperage échangeur	Filante	
MARSEILLE-CENTRE LA ROSE Gares maritimes	LES PORTS LES ARNAVAUX		LYON FOS-MARTIGUES (1) MARGNAVE AIX EN PEE S ^T ANTOINE Hôpital Nord	(1) en attente SD A7
A7 MARSEILLE-CENTRE Gares maritimes	A507 TOULON AUBAGNE S ^T LOUP LA ROSE			
CENTRE VILLE -S ^T CHARLES -VIEUX PORT Gares maritimes	(1) S ^T BARTHELEMY LE CANET			

SCHÉMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION DE L'A50 MODIFIÉ PAR CRÉATION DE L'A507

Annexe à la DM du 22 décembre 2014

sens : MARSEILLE -> TOULON			sens : TOULON -> MARSEILLE			
Filante	Sortie	Observations	A50	Filante	Sortie	Observations
NICE TOULON AUBAGNE LA VALENTINE S' LOUP	MENPENTI S ^{TE} MARGUERITE MAZARGUES Hôpitaux Sud	DM du 12 novembre 2002	IV 1 Menpenti	FOS-MARTIGUES AIX EN P ^{CE} MARGIGNANE Tunnel à péage VIEUX PORT LES PORTS CENTRE VILLE -VIEUX PORT LES PORTS Tunnel à péage	CENTRE VILLE -VIEUX PORT S ^{TE} MARGUERITE LA PLAGE MAZARGUES	
NICE TOULON AUBAGNE LA VALENTINE S' LOUP	BAILLE LA TIMONE LA CAPELETTE		IV 2 a Place de Pologne		BAILLE LA TIMONE LES PORTS	
			IV 2 b Place de Pologne		MENPENTI LA CAPELETTE	
NICE TOULON AUBAGNE LA VALENTINE	LA ROSE S' LOUP POINT DE VIVAUX		IV 3 Florian (Ouest)			
			 A50 - A507	A60 MARSEILLE-CENTRE	FOS-MARTIGUES AIX EN P ^{CE} MARGIGNANE LA ROSE	
			IV 3 Florian (Est)	((MARSEILLE-CENTRE))	S' LOUP S' PIERRE LA POMME	
NICE TOULON AUBAGNE	ST MARCEL LA BARASSE LA VALENTINE S' MENET		IV 4 La Valentine			
(NICE) (TOULON) (AUBAGNE)	LA PENNE S/ HUVEAUNE S' MITRE		IV 5 La Penne s/ huveaune	MARSEILLE-CENTRE	ALLAUCH LA PENNE S/ HUVEAUNE LA VALENTINE S' MENET	
A50 TOULON LA CIOTAT SITE LES FALUDS CARNIUX GEMENOS	A501 NICE FRÉJUS-S' RAPHAËL AUBAGNE-CENTRE		 A50 - A501			
			 A50 - A52	A50 MARSEILLE	A52 LYON NICE AIX EN P ^{CE} AUBAGNE	